

AVIS PUBLIC

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE DU 7 AVRIL 2020 :

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huit clos et leurs membres sont autorisés à en prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. Ainsi, le présent avis public est donné que la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Joliette qui s'est tenue le 7 avril 2020 soit ajournée au mardi 21 avril 2020 à 16 h.

Celle-ci sera tenue par vidéoconférence étant donné la situation actuelle (COVID-19).

DONNÉ À JOLIETTE, CE 15^e JOUR D'AVRIL DEUX MILLE VINGT.



Denis Savard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Denis Savard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC de Joliette, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie exceptionnellement à un endroit (site internet), le 21 avril 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 avril 2020.



Signature